

*Initiatives ministérielles*

Moi qui écoute les citoyens et les gens âgés particulièrement—et je sais que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre les ont entendus—ils sont inquiets. Pitonner sur des guichets automatiques pour avoir de l'information, ce n'est pas beaucoup dans leurs habitudes. Ils sont très inquiets à ce sujet. On dit qu'on rapproche les services des citoyens, on met un guichet automatique dans un coin de municipalité. Ce n'est pas la façon de faire.

Ce qui m'inquiète surtout, et c'est le sens du débat d'aujourd'hui, c'est que C-96 vise à ce que le fédéral agisse lui-même, directement auprès des organismes, des individus dans les champs de compétence pourtant exclusive des provinces, en matière d'éducation postsecondaire, en matière de sécurité et en matière de formation de la main-d'oeuvre. Pourtant, c'est clair.

Le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine dit qu'il ne faut pas revenir en arrière. Moi, je vais l'inviter à revenir en arrière, à lire et à relire la Constitution canadienne. La Constitution canadienne dit que ces champs sont bien des champs de compétence exclusive des provinces.

En terminant tout à l'heure, le député nous disait: Que les gens du Bloc québécois et du Parti québécois, les gens au Québec, la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre viennent donc nous aider, nous, le fédéral, à faire ce qu'on veut faire, pour mieux le faire, en partenariat.

Il n'a rien compris. C'est le contraire. Ce devrait être le fédéral qui essaie d'aider les gouvernements des provinces dans la réalisation de leurs compétences qui leur sont exclusives. Ce devrait être cela, l'esprit de décentralisation. Ce n'est pas la décentralisation du gouvernement fédéral par-dessus la tête des provinces pour atteindre des organismes, des entreprises ou des individus. Ce n'est pas une décentralisation, c'est du court-circuitage. C'est passer par-dessus la tête. C'est différent. Ce n'est pas de la décentralisation.

Au contraire, c'est de la centralisation. On conserve l'argent, on le dépense selon des règles, des normes nationales et on envoie par-dessus la tête des provinces, on veut atteindre directement les entreprises et les individus dans des champs de compétence des provinces.

• (1300)

Le passé est souvent garant de l'avenir, je ne remonterai pas loin dans l'histoire, je parlerai des deux dernières années. Je suis porte-parole en matière de formation et jeunesse. Je rappelle un projet de loi—j'en ai parlé à plusieurs reprises—pour voir à quoi pense le ministre quand il parle de décentralisation. Il s'agit du fameux projet de loi C-28 adopté le 23 juin 1994. Qu'avait de particulier, ce projet de loi qui est sous l'autorité du ministre du Développement des ressources humaines? Au paragraphe 3.1, on y dit que c'est désormais le ministre du Développement des ressources humaines qui va déterminer lui-même les autorités compétentes en matière d'éducation au plan des provinces, ce qui va à l'encontre de la Constitution. Je le rappelle, même si je l'ai déjà dit, parce qu'il faut que les gens comprennent, car je m'inquiète parfois que des gens, à force d'usure et à force de

passer du temps, finissent par oublier de faire certains liens entre certains gestes législatifs adoptés par le gouvernement. Le projet de loi C-28 est un exemple où on a passé par-dessus la tête des provinces.

Au paragraphe 14.7, on y lit que le Québec peut se prévaloir de son droit de retrait avec compensation financière comme auparavant, mais à la condition que le programme du Québec satisfasse toutes les exigences et soit en tous points pareil dans chacun des éléments de chacun de ses programmes à celui du fédéral.

Le gouvernement du Québec peut faire ce qu'il veut et, oui, on va vous donner les sommes d'argent, mais les sommes d'argent, qui viennent d'ailleurs des Québécois puisqu'on envoie 24 p. 100 en impôt à Ottawa, à la condition de ceci et de cela, de ceci et de cela. Finalement, vous avez le droit de tout faire, mais si vous ne faites pas ça, on coupera les sommes versées. C'est une belle façon de concevoir la décentralisation dans un champ de juridiction des provinces. Alors, c'est cet esprit-là.

J'ai suivi le ministre à chaque pas dans sa stratégie de développement des emplois pour les jeunes qui, il faut l'admettre, en deux ans, n'a pas été un grand succès. Les statistiques des deux derniers mois nous indiquent que le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans est exactement le même, en tous points comparables à ce qu'il était il y a deux ans, à son entrée. Belle stratégie!

Le peu d'études que j'ai faites en sciences politiques me disaient qu'une stratégie politique ou administrative était bonne dans la mesure où elle atteignait des résultats. Si elle n'atteignait pas ces résultats et qu'ils étaient nuls, elle n'était pas bonne et elle devrait être changée. J'invite le ministre du Développement des ressources humaines à changer sa stratégie pour aider les jeunes à se trouver un emploi. Actuellement, il est en train de vouloir recopier au palier fédéral des programmes du gouvernement provincial du Québec, notamment le projet Stratégie Jeunesse Canada, qui ressemble en tous points au programme Jeunes Volontaires. Il a tenté quelque chose au sujet des stages en entreprise. Ce sont pourtant des choses déjà faites, déjà réalisées par le gouvernement du Québec et la Société québécoise de la main-d'oeuvre.

Les Québécois, durant le référendum, ont entendu cela et l'ont vu, il y a des programmes de formation de la main-d'oeuvre ou de développement de l'employabilité qui changent tous les jours, mais la dernière fois où j'ai regardé cela, il y avait 102 programmes fédéraux et provinciaux. Il y en a même eu jusqu'à 108, mais il y a eu par la suite un certain regroupement. C'est énorme. Les gens ne s'y retrouvent pas.

Un ensemble d'intervenants de la Société québécoise de la main-d'oeuvre, dont M. Béland, président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, la FTQ, les centrales syndicales, mais aussi le Conseil du patronat, a appelé de façon unanime que le fédéral devrait se retirer de ce champ. Mais malgré qu'on le répète, et c'est ce qui est dangereux au niveau de l'opinion publique, il y a une certaine lassitude, et la stratégie gouvernementale d'en face, à part de répondre aux questions posées à la période de questions orales, c'est de faire semblant que tout va bien dans le meilleur monde. On ne réagit pas. On est silencieux. Ce n'est pas grave. Avec le temps, les gens se disent: «Les députés du Bloc québécois vont peut-être finir par se tanner. De toute façon, c'est un parti temporaire.» Ils se